



GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DE LA GESTION DES PERSONNELS  
SECTION PERSONNEL PERMANENT

La présidente du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 89.229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU le décret n° 2012.521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU l'avis favorable de la commission administrative paritaire réunie le 8 avril 2019 ;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude 2019 d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2019, est fixée comme suit :

- BOUDINET Denys
- CARATIS Olivier
- CUVILLIER Emmanuel
- DELABARRE Samuel
- DULIN Jérémy
- ESPINOSA Michaël
- FOUQUIER Fabrice
- GROSS Killien
- HONVAULT Guillaume
- HUMBERT Olivier
- JOURDE Johann
- JUMEAU Arnaud
- LE TIEC Thomas
- LEBON Vincent
- MEVEL Kévin
- MOHANDAS Sandjiv
- MOREAU François
- PITZALIS Emeric
- REY Jonathan
- ROUSSEL Samir
- SOUHAIT Pierre-Alexandre
- SPEMENT Frédéric
- THIESSON Alan
- TRIOUX Jessica.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Publication : 15/04/2019

**Article 2 :** Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Le directeur des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours et sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Mme le payeur départemental ;
- Mme la préfète de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le 10/04/2019

La présidente du conseil d'administration

Isoline GARREAU-MILLOT